

Règlement utilisateurs : Demande d'évacuation

Règles d'évacuation Ipalle

- Les règles d'utilisation du service **ALE' RECUP Évacuation** sont les mêmes que celles de l'ALE. Elles respectent également les mêmes principes, notamment en matière de protection de la vie privée.
- L'évacuation des déchets se fait suivant les règles **de quantité et de tri** des recyparcs IPALLE de la région.
- L'ALE a besoin d'une **autorisation** d'IPALLE pour évacuer vos déchets. La demande doit être introduite au moins 48h avant l'évacuation.
- **Matériau avec amiante** : Ce matériau est dangereux. **Il ne peut pas être manipulé** par les travailleurs ALE et doit être placé dans des sacs spéciaux. Ces sacs sont vendus au prix de 1€ à IPALLE ou à l'ALE (max 10/an).
- IPALLE limite la quantité des déchets qui peut être évacuée pour chaque utilisateur. IPALLE peut donc refuser l'évacuation si votre limite est atteinte **sauf si vous achetez des points supplémentaires** (uniquement en payant par bancontact au parc).

Déchets Consultez la brochure d'Ipalle qui vous est remise	Limite Points/an	Possibilité d'acheter des points supplémentaires
Encombrants	7	9 €/point
Encombrants non incinérables (hors isolation)	4	26 €/point
Encombrants non incinérables (Isolation (laine de roche, ...))	4	6 €/point
Végétaux	12	6 €/point
Inertes	6	10 €/point
Bois	7	8 €/point



<http://www.ipalle.be>

Règles d'évacuation Dufour- déchets confidentiels

- Les services publics, écoles, asbl et associations non commerciales peuvent faire évacuer des documents confidentiels. Les documents sont ensuite détruits, suivant les règles de tri de la société DUFOUR.
- Les documents confidentiels doivent être placés dans une boîte fermée. Elles ne peuvent contenir aucun autre matériau que du papier ou du carton.
- En cas de présence de plastique, de métal ou tout autre matériau non autorisé, l'ALE'Récup se réserve le droit de refuser l'évacuation et l'entreprise Dufour se réserve le droit de refuser la destruction. Les boîtes non valides seront alors remises à l'utilisateur. Cette remise sera comptabilisée dans les frais d'évacuation.

Calcul du montant de l'évacuation

Vous recevez lors de l'évacuation une fiche de calcul reprenant :	
Prise en charge	5€
Coût de la prestation : Tarif horaire ALE X le temps de prestation (entre l'arrivée et le dernier départ vers le parc à conteneurs) Vous pouvez également donner un chèque ale	...h x 5,95€/h ou ...h x 6,70€/h* ou ...h x 7,45€/h = ...€
Frais de déplacement : Trajet dépôt/ domicile aller retour + nombre de trajet(s) domicile/parc A-R en kms	0,45€/km x ... kms = ...€
Total	... €

*uniquement pour les personnes physiques et évacuation d'encombrants

- **Lisez attentivement cette fiche et signez-la pour accord. Vérifiez bien l'heure d'arrivée et le calcul proposé par le travailleur avant de signer !**
- **Payez directement au travailleur ALE.**

Règles propres à l'ALE' RECUP Évacuation

- Les éléments à évacuer doivent être entreposés à proximité de la porte d'entrée ou éventuellement dans le garage. L'équipe Ale Récup évacuation n'est pas habilité à pénétrer dans le domicile sauf dérogation écrite accordée par l'Ale.
- Vous n'êtes **pas satisfait du travail** ou vous n'êtes **pas d'accord avec le calcul**, notez-le sur la fiche de calcul ou téléphonez le jour même au 069/777.938. Si vous n'êtes pas présent lors de l'évacuation, vous ne pourrez faire aucune réclamation ;
- **Si vous annulez l'évacuation** la veille après 16h ou si les travailleurs n'ont pas accès à votre domicile, nous vous facturerons le forfait de prise en charge, les kms parcourus inutilement, ainsi qu'une heure de prestation pour chaque travailleur. Nous vous enverrons la facture à votre domicile ;
- Le service peut être annulé en cas d'intempéries, de fermetures imprévues des parcs ou de force majeure. Dans ces cas, nous reprendrons contact avec vous pour fixer un nouveau rendez-vous ;
- Selon la législation chômage, un **travailleur ALE ne peut accepter de pourboire**. Toutefois, si vous voulez vraiment en donner un, nous vous demandons de le glisser, vous-même, dans la tirelire prévue à cet effet, dans le véhicule. Nous relevons cette tirelire chaque semaine. Le montant récolté est utilisé pour une activité festive au bénéfice de tous les chauffeurs.

J'accepte d'appliquer la réglementation ALE, ainsi que les principes de ce règlement ALE RECUP. Je reconnaiss en avoir reçu un exemplaire, ainsi que la brochure informative d'IPALLE.

Date :

Lu et approuvé

Signature